

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 16 janvier 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Virginie Dulude-Trudel	<p>Madame Linda Gauthier ; conseil d'arrondissement du 16 janvier 2012 :</p> <p>Madame Dulude-Trudel soumet deux questions au conseil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Passage piéton sécurisé entre le 3150 rue Rachel Est, vis`-à-vis la rue Préfontaine, et un établissement Loblaws; voir. 2) Mme Dulude-Trudel discute des activités de déneigement dans son secteur d'habitation. Voir «Dossiers ouverts». 	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, EXPLIQUE QUE SON SERVICE TRAVAILLE DEPUIS PLUSIEURS MOIS SUR L'ÉTUDE D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE À L'ANGLE DES RUES RACHEL EST ET PRÉFONTAINE. LA CONFIGURATION DES VOIES PUBLIQUES À CET ENDROIT POSE NÉANMOINS DES CONDITIONS NON OPTIMALES AU PLAN DE LA SÉCURITÉ.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 16 janvier 2012 :</p> <p>Monsieur Marchand effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) M. Marchand demeure perplexe devant ce qu'il considère comme étant des manifestations de brutalité policière impliquant homicide. Il suggère au SPVM de privilégier l'utilisation du poivre de cayenne lorsque le travail des policiers l'exige. 2) Ruelle rues: De Bordeaux et De Lorimier : s'inscrit contre l'aménagement d'une ruelle verte, au profit des automobilistes. 	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND NOTE DES REQUÊTES DU CITOYEN.</p>
M. André Perry	<p>Monsieur André Perry ; conseil d'arrondissement du 16 janvier 2012 :</p> <p>Monsieur Perry effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) M. Perry signale les difficultés à obtenir des services adéquats de nettoyage du domaine public dans son secteur d'habitation. Voir «Dossiers ouverts». 2) Ruelle privée : Monsieur Perry se plaint du fait que les déneigeurs privés déplacent la neige sur le domaine public. 	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, EXPLIQUE QUE CETTE PRATIQUE EST INTERDITE SANS AUTORISATION.</p>

